

# →→→ Possibilités forestières 2023-2028



## Résultats préliminaires

### Unité d'aménagement 112-62

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

### Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : [bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca](mailto:bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca) en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

### Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	361 800	8 400	0	0	91 600	83 700	11 200	20 900	100	577 700
<b>2023-2028</b>	<b>361 000</b>	<b>8 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91 100</b>	<b>83 500</b>	<b>11 100</b>	<b>20 600</b>	<b>100</b>	<b>575 800</b>
Δ	0%	0%	-	-	-1%	0%	-1%	-1%	0%	0%

#### Enjeu relié aux résultats préliminaires

Aucun changement majeur dans le territoire

#### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt.
- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR.
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

## Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 112-62 a été produit pour la période 2015-2018 et mis à jour pour la période 2018-2023.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

### Éléments analysés

Éléments ayant un effet sur les possibilités forestières préliminaires

- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt.
- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR.
- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines

## Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

### Modalités reliées à la certification forestière

Le respect des considérations de la certification forestière selon la norme Forest Stewardship Council a été évalué pour la période 2018-2023. Aucun nouvel impact n'a été évalué pour la période 2023-2028. Deux modalités sont intégrées, soit le maintien de Grands Habitats Essentiels et un taux de rétention augmenté dans les coupes finales.

	Possibilités forestières (m³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	360 100	8 300	0	0	91 200	83 500	10 800	20 700	100	574 600
<b>Certification</b>	-3 600	-100	0	0	-900	-800	-100	-200	0	-5 700

## Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	3 170	120	340	60
<b>2023-2028</b>	<b>3 170</b>	<b>120</b>	<b>340</b>	<b>60</b>
Δ	0%	0%	0%	0%

\* Inclut la coupe progressive régulière

\*\* Inclut la coupe de jardinage

### Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Aucune révision à la stratégie d'aménagement

### Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	400	850	1 270	650
<b>2023-2028</b>	<b>400</b>	<b>850</b>	<b>1 270</b>	<b>650</b>
Δ	0%	0%	0%	0%

### Particularité

Aucune révision à la stratégie d'aménagement

### Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 3 927 651 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **3 922 000 \$**, soit 100 % du budget disponible.

### Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	468 110	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	19 110	4%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m <sup>3</sup> /ha)	10	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	140 780	30%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	308 210	66%

### Principal changement dans le territoire

Retrait des lisières boisées riveraines



## Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration<sup>1</sup> ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*<sup>2</sup>. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

## Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2015-2018 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

### Rapport final pour la période 2015-2018

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/11262\\_Rapport\\_determination\\_v3.0.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2013/07/11262_Rapport_determination_v3.0.pdf)

### Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

[https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/11262\\_fiche\\_determination\\_18\\_v3.pdf](https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/11262_fiche_determination_18_v3.pdf)

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 20 mai 2021

---

<sup>1</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

<sup>2</sup> <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>